



délibération  
N° 2015-7-17

-----  
Siège Social  
7 Rue Georges Maugey  
71100 CHALON SUR SAONE  
Tél : 03.85.93.23.57  
Fax : 03.45.77.80.35

EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 36  
PRESENTS A LA SEANCE : 27  
POUVOIRS : 6  
NOMBRE DE VOTANTS : 33  
DATE DE CONVOCATION : 1<sup>er</sup> juillet 2015

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU 7 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 7 juillet, à 18h30, les membres composant le comité syndical du Syndicat mixte du Chalonnais, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 1er juillet 2015 par Monsieur Sébastien MARTIN, se sont réunis à la Salle du Conseil Communautaire du Grand Chalon.

### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-Claude BECOUSSE  
Monsieur Jean-Paul BONTEMPS  
Monsieur Fabien BRUSSON  
Monsieur Roger BERTRAND  
Monsieur Jean-François BORDET  
Monsieur Emmanuel REY  
Monsieur Pierre D'HEILLY  
Monsieur Daniel DUPLESSIS  
Madame Dominique LANOISELET  
Monsieur Edmond VALETTE  
Madame Brigitte BEAL  
Monsieur Philippe DECROOCQ  
Madame Marie PERRAUDIN

Monsieur Jean-Louis DOREAU  
Monsieur Emile LECONTE  
Monsieur Daniel LERICHE  
Monsieur Philippe FOURNIER  
Madame Jacqueline GAUDILLIERE  
Monsieur Jean-Claude GRESS  
Monsieur Fabrice HOHWELLER  
Monsieur Michel LEFER  
Monsieur Landry LEONARD  
Monsieur Sébastien MARTIN  
Madame Juliette METENIER-DUPONT  
Monsieur Yvan NOEL  
Monsieur Alain ROUSSELOT-PAILLEY  
Monsieur Eric SONNET

### EXCUSES :

Monsieur Bernard PAILLARD ; Monsieur Jean-Pierre MONNOT ; Monsieur Pierre VOARICK

### REPRESENTES :

Monsieur Jean GIRARDON représenté par Monsieur Emmanuel REY  
Monsieur Eric MERMET représenté par Monsieur Landry LEONARD

### POUVOIRS :

Monsieur Gilles PLATRET donne pouvoir à Monsieur Sébastien MARTIN  
Monsieur Joël LEFEVRE donne pouvoir à Madame Jacqueline GAUDILLIERE  
Madame Marie MERCIER donne pouvoir à Madame Juliette METENIER-DUPONT  
Monsieur Jean BOURDAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BECOUSSE  
Monsieur Jean-Vianney GUIGUE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude GRESS  
Madame Michelle PEPE donne pouvoir à Monsieur Roger BERTRAND

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur Fabien BRUSSON

# Vœu en faveur du projet de Center Parcs sur la commune du Rousset

Le projet de création d'un Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour la Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et le Chalonnais.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 28 000 m<sup>2</sup>, un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux. Il est nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins « douglas » présentant peu d'intérêt environnemental et écologique.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Au regard de la compétence du Syndicat mixte du Chalonnais ayant trait à la promotion touristique du territoire, il est apparu important d'apporter un soutien à l'implantation du Center Parcs sur la commune du Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics à des fins de transparence et de concertation.

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le comité syndical, le Président entendu, décide par :

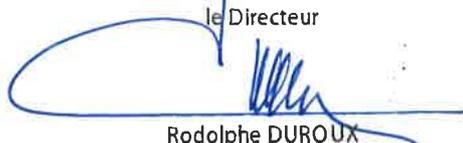
31 voix pour  
1 vote contre  
1 abstention

- De demander aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux, conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- D'affirmer son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous Préfecture le 16/07/15  
et publié, affiché ou notifié le 16/07/15

Réf AR : 200033583-20150707 -  
2015-7-17-DE

Pour le Président et par délégation,  
le Directeur

  
Rodolphe DUROUX



Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme

le Président,

  
M. Sébastien MARTIN